

La prime Vacances 2019 dans toutes les sociétés !

La CFDT vous informe des négociations en cours et des nouveautés, en vous abonnant simplement à la liste Essentiel pour cela un seul mail au robot de yahoo, à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr ! Transmettez autour de vous !

Nous avons publié le montant de la Prime Vacances annoncé au CE de SSG la semaine dernière, mais pour compléter, grâce à nos équipes des différentes sociétés :

- pour la société Sopra Steria : Pour les ex-sopra et les nouveaux embauchés (ou ex-DPC, Ex-ATI, Ex-IOS, ex-CIBF) depuis 2015 : **231,89€** par part (une part pour le salarié et une part pour chaque enfant de moins de 20 ans au 31 mai à charge ou pension alimentaire).
- pour la société Sopra Steria : Pour les salariés ex-steria : **477,54€** par salarié.
- pour la société Sopra Steria : Pour les ex-inforsud, 15% de leur salaire du mois de versement (par contrat de travail).
- Pour les salariés I2S : **330,20€** par salarié.
- Pour la société HR : par salarié 1% de la rémunération hors primes non liées à l'exercice de l'activité (salaire annuel brut + prime objectif + indemnité congé payé de l'année précédente mais pas la prime vacance de l'année n-1 ni le 13^{ème} mois).
- Pour la société SBS (dont ex-DPC, ex-ATI, ex-IOS, ex-CIBF) : **281,32€** par part (une part pour le salarié et une part pour chaque enfant de moins de 20 ans au 31 mai à charge ou pension alimentaire).
- Pour la société SBS : Pour les ex-inforsud, 15% de leur salaire du mois de versement (par contrat de travail).
- Pour la société Axway : **351,83 €** par part (une part pour le salarié et une part pour chaque enfant de moins de 20 ans au 31 mai à charge).
- Pour Galitt : à suivre...
- Pour CIMPA : pas la même convention collective, celle de la métallurgie ne prévoit pas de prime Vacances.



**Merci aux représentants de la CFDT
partout dans les sociétés du groupe !**

La CFDT demande une harmonisation entre les sociétés depuis 2 ans, avec une enveloppe de transition.

POURQUOI PAS MOI ?



**CANDIDATS CFDT AUX
PROCHAINES ÉLECTIONS !**

**Afin de nous permettre de continuer à vous informer,
conseiller et défendre,**

VOTEZ CFDT aux prochaines élections (fin 2019) !

Et si vous vous engagez à nos côtés ?

Contactez-nous !